



# COMMUNE D'ARZIER - LE MUIDS

---

## Conseil Communal

Rapport de la Commission ad hoc relatif au préavis 05/2019 : Demande de crédit de CHF 40'000.- TTC concernant la pose d'un collecteur d'eaux usées et d'un collecteur d'eaux claires, et le bouclage d'une conduite d'eau sous pression au chemin des Philosophes.

---

Monsieur le Président  
Mesdames, Messieurs,

Notre Commission s'est réunie en date du 11 mars 2019 en la présence de Madame la Municipale Elvira RÖLLI et M. Marcel VAUCHER. Nous les remercions de leur participation active à notre séance et à leurs réponses sur les questions posées.

En préambule, la Commission partage l'avis de la Municipalité concernant tant l'opportunité que la nécessité de procéder à la pose des canalisations communales afin de collecter les eaux des futurs logements.

Mme RÖLLI et M. VAUCHER nous ont expliqué leur intention d'améliorer le bouclage d'un tronçon de canalisations non encore effectué à ce jour et éviter ainsi, grâce au collecteur, un risque d'inondations lors de fortes pluies.

Nous avons apprécié le fait qu'un deuxième devis a été demandé à une tierce entreprise qui s'avérait plus onéreux et le devis présenté dans ce préavis a été proposé par l'entreprise qui effectuera les travaux de construction concernés.

### Proposition d'amendement :

Aucune.

### Conclusion :

Après avoir pris connaissance du Préavis Municipal no. 05/2019 et en avoir débattu, la Commission ad hoc conclut à son acceptation tel que proposé.

Arzier-Le Muids le 11 mars 2019.

La Commission ad hoc:

M. Christophe ROSSIER (PRESIDENT)

Mme Jacqueline BURBIDGE.

M. Valentin FASEL

M. Bernard NICOLET

M. Luigi CRISPOLDI